

Un paradis sous terre, ou le royaume des minières

Notre collaborateur Yvon Boisclair livre ses notes de lecture sur le dernier ouvrage d'Alain Deneault et William Sacher, *Paradis sous terre. Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*, paru chez Écosociété.

Par Yvon Boisclair

Dans les années 1960, l'industrie minière constitue 40 % des sociétés inscrites à la bourse de Toronto, le Toronto Stock Exchange (TSE). En 1962, 76 % des transactions faites dans le secteur minier passaient par Toronto. L'histoire des bourses canadiennes est jalonnée de scandales financiers.

Les grands bilans n'ont rien de reluisant. Entre 1907 et 1953, seulement 348 sociétés minières sur les 6 679 cotées à Toronto ont produit du minerai (les autres n'avaient pas de gisement exploitable). Et seules 54 d'entre elles ont versé des dividendes. Sur les 850 millions de dollars investis au Canada entre 1953 et 1960, 510 millions de dollars ont été absorbés par la promotion et les ventes, alors que seulement 150 ont servi à l'exploration. Enfin, 30 % des transactions concernent les comptes privés des courtiers eux-mêmes. Ce sont là les observations de la Porter Royal Commission on Banking and Finance, mise sur pied en 1964 par le gouvernement canadien. Celle-ci reprochait à la Bourse de ne contraindre en rien les sociétés à informer les investisseurs des données stratégiques qui doivent guider leur choix. Aucune information sur les actifs des sociétés n'était requise dans la Ville reine. La commission Porter s'est rendue à l'évidence, à savoir que le TSE accusait toujours un métré de retard sur les fraudeurs, que l'esprit des lois était systématiquement bafoué et que la prétendue supervision n'empêchait en rien le cycle des fraudes (p. 51).

De nos jours, rien n'a changé. En 1997, une gigantesque fraude se déclare au Canada : le scandale de Bre-X. Cette fraude entraîna quelque 50 000 épargnants dans la misère, tout en contraignant les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, par exemple) à éponger des pertes colossales. On a exagéré la valeur d'un gisement d'or en Indonésie pour faire augmenter la valeur du titre de la compagnie. En juillet 2007, un tribunal de Vancouver acquittait le vice-président de Bre-X des accusations de délit d'initié et de divulgation de faux communiqués de presse.

Dans le monde minier, on distingue les réserves, soit les estimations précises des quantités de minerai effectivement exploitable d'un gisement, des ressources, soit l'estimation grossière du minerai globalement présent dans une mine. En rendant public les données sur les ressources qui ne seraient jamais réellement exploitées, on gonfle artificiellement le

potentiel des gisements. Aux États-Unis, on interdit les données autres que celles des réserves, ce que l'on ne fait pas au Canada.

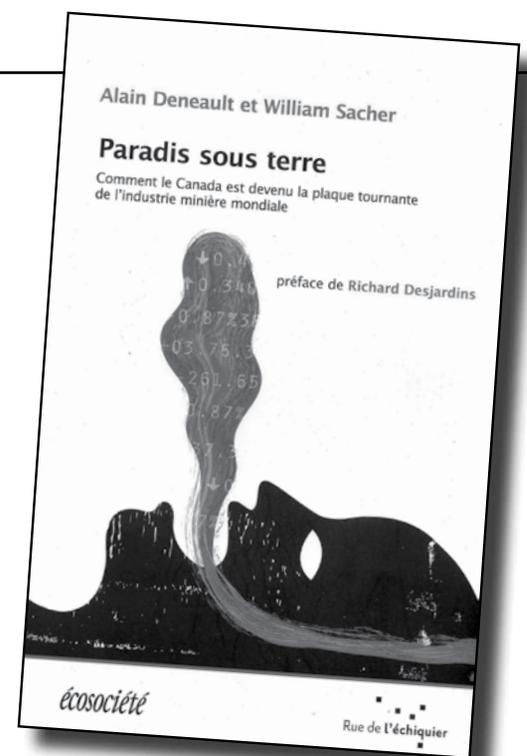
Le gouvernement du Canada favorise aussi l'investissement dans le secteur minier par des avantages fiscaux colossaux. Le Canada se retrouve donc en première place au monde pour l'investissement minier. Dans les provinces nordiques, où le fédéral perçoit les redevances minières, « il est établi que la moyenne annuelle des redevances payées par l'industrie minière au cours de la période 1966-2002 atteignait le montant de 4,16 millions de dollars. Ces contributions apparaissent microscopiques lorsqu'on les compare aux chiffres des valeurs brutes de production annuelle de minerais métalliques (26,3 milliards de dollars en 2007) ou encore aux profits dégagés dans ce secteur (5,5 milliards de dollars pour l'année 2008) » (p. 81).

De plus, il y a une foule de programmes qui s'adressent au développement des minières. L'industrie minière jouit d'un important privilège, le droit d'une concession : le propriétaire d'un titre minier a préséance sur tous les autres utilisateurs du sol. Une compagnie peut même expulser un propriétaire récalcitrant. Quant à la restauration des sites miniers, bien qu'obligatoire, elle se fait par des ministères de façon laxiste et peu transparente : elle coûtera 6 milliards de dollars au trésor canadien.

Le gouvernement canadien aide également l'industrie minière à l'étranger grâce à deux de ses organisations, Exportation et Développement Canada et l'ACDI. Il participe au capital de ces entreprises par son régime de rentes. Les compagnies minières canadiennes sont responsables à l'étranger de pollution massive, de destruction des écosystèmes, d'expropriations brutales, de recours à des groupes paramilitaires, de corruption, d'évasion fiscale ou encore de complicité de meurtres d'opposants à l'activité minière. Le gouvernement canadien ne fait rien pour discipliner ces compagnies, malgré les recommandations de l'ONU.

« Tout puissant au Canada, " le droit à la réputation " permet aux grandes sociétés privées, disposant d'importants moyens financiers, de poursuivre à coup de millions de dollars les acteurs qui les critiquent. » Un opposant peut se retrouver en faillite après toutes les procédures judiciaires. La liberté d'expression est mal en point au Canada. En Ontario, l'industrie minière a développé un programme d'endoctrinement de l'école primaire à l'université. Les professeurs ne peuvent émettre le moindre point de vue critique. Ils doivent mettre en relief le point de vue des minières et expliquer les bienfaits de celles-ci.

« [...] le Canada a développé une structure politique et diplomatique qui lui permet de financer son industrie, de lui fournir des assurances dans le cadre de projets risqués, de soutenir des régimes politiques condamnables dans lesquels



Deneault, Alain et William Sacher. *Paradis sous terre. Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*, préface de Richard Desjardins, Montréal, Écosociété, 2012, 192 p.

celle-ci évolue, de s'interposer lorsqu'elle est poursuivie en justice à l'étranger, de mettre sous pression les pays du Sud afin qu'ils adoptent les codes miniers ou les accords commerciaux qui lui conviennent, de défendre des règles commerciales internationales qui neutralisent les pays appauvris par un tel système, et enfin de soutenir des missions commerciales qui ont pour seul but l'appropriation des ressources naturelles » (p.121). La raison que le gouvernement donne de cet agissement est de protéger les intérêts des investisseurs canadiens.

Enfin, le gouvernement canadien n'oblige pas les sociétés minières enregistrées ou cotées au Canada à respecter les droits de l'homme à l'étranger. Il a nommé un conseiller en responsabilité sociale. « Le conseiller n'entreprendra pas d'examen de sa propre initiative des activités d'une entreprise extractive canadienne, ne formulera pas de recommandations contraignantes, ni de recommandations de politique publique ou législative, n'établira pas de nouvelles normes de rendement, et n'agira pas comme médiateur officiel entre les parties » (p.132).

On peut souhaiter la formation d'une commission permanente de contrôle de l'industrie minière et des secteurs connexes du génie industriel et de l'hydroélectricité. Quand nous verrons un de nos premiers ministres canadiens faire la leçon à un pays au sujet du respect des droits de l'homme, nous penserons aux agissements de nos compagnies minières appuyées par le gouvernement canadien.

Il n'y a pas de pays sans grand-mère

Par Agathe Légaré

Lise Payette est bien vivante et rayonnante, comme pourront le constater avec bonheur celles et ceux qui liront *Le mal du pays*, publié chez Lux. Ce livre est un recueil de chroniques publiées dans *Le Devoir* depuis 2007. Elle y pourfend notamment les libéraux de Jean Charest, leur affairisme, leur cynisme, leur indifférence à la société québécoise, et elle en vient à réclamer un « Plan Sud » qui remplacerait avantageusement le « Plan Nord », où on soignerait notre système de santé, réformerait l'éducation, s'attaquerait à la pauvreté (et non aux pauvres).

Madame Payette est souverainiste, social-démocrate et féministe. Elle répète : « Attention les filles! Attention

les femmes! Rien n'est jamais acquis définitivement », qu'il s'agisse du registre des armes à feu, de l'accès à l'avortement ou des études en médecine. Elle nous gratifie de proverbes et de citations, celles de sa chère grand-mère Marie-Louise, celles de pionnières du féminisme. Je vous propose un proverbe cheyenne que je n'avais jamais entendu auparavant : « Une nation n'est pas conquise tant que le cœur de ses femmes ne gît pas sur le sol. Alors seulement tout est fini, qu'importe la bravoure de ses guerriers et la force de leurs armes. »

Lise Payette est aussi syndicaliste, comme le rappelle en préface Josée Boileau, rédactrice en chef du *Devoir*. Elle analyse la fin crève-cœur du lock-out au *Journal de Montréal*, « un gros échec

syndical » qu'elle attribue à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), à l'absence de réflexion syndicale sur la mondialisation et au « vent de droite qui souffle sur le Québec d'aujourd'hui ». La CSN lui a visiblement pardonné cette sortie. En novembre 2012, un jury de lecture rassemblé par la grande centrale attribuait le Prix Pierre-Vadeboncoeur au recueil *Le mal du pays*.

Au fait, si vous ne connaissez pas Lise Payette, je vous suggère de commencer par le texte « La magie de Noël » (p. 168).

Payette, Lise. *Le mal du pays*, Montréal, Lux Éditeur, 2012, 240 pages.

Musique classique

Des récitals gratuits

Par Agathe Légaré

Chaque année scolaire, le Conservatoire de musique de Québec et la Faculté de musique de l'Université Laval présentent des récitals gratuits mettant en vedette leurs élèves, question de les roder à la présence d'un public.

Les activités du Conservatoire se déroulent tout près du faubourg Saint-Jean, au Grand Théâtre de Québec (GTQ) et au Musée national des beaux-arts. Deux fois par mois, des « lunchs

musicaux » ont lieu : le mercredi à 12 h 10 dans le foyer de la salle Louis-Frédette du Grand Théâtre (les midis-musique du GTQ), ainsi que le jeudi à 12 h 10 dans l'auditorium du Musée (les midis-récitals du Musée).

Les prochains récitals auront lieu les mercredis 16 et 30 janvier 2013 au Grand Théâtre, et les jeudis 17 et 31 janvier au Musée.

Ce ne sont pas les seuls spectacles gratuits du Conservatoire. Les amateurs peuvent obtenir la programmation du Conservatoire en composant le 418-643-2190 ou en consultant le site www.conservatoire.gouv.qc.ca.

Ils se procureront le calendrier des activités de la Faculté de musique sur le site www.mus.ulaval.ca ou en téléphonant au secrétariat de la faculté au 418-656-7061.



Inscription à l'Off Rideau

Pour une cinquième année d'affilée, l'Off Rideau a lieu à La Ninkasi du Faubourg. Les artistes peuvent réserver leur plage horaire en écrivant à booking@ninkasi.ca.

La programmation de l'Off Rideau présente une vingtaine de plages horaires. Celles-ci sont du dimanche 17 février au mercredi 20 février, en soirée et en 5 à 7.

Plusieurs activités promotionnelles sont mises de l'avant pour promouvoir l'Off Rideau et les artistes. Parmi les plus importantes, notons la création d'un site Web, d'une page Facebook, d'un feuillet de programmation, ainsi que la mise en place d'un

service de relations de presse et de marketing direct auprès des participants et des visiteurs de la Bourse Rideau.

Pour la présentation des spectacles, La Ninkasi, appuyée par une équipe de techniciens de son chevronnés, prend en charge la sonorisation.

De plus, un buffet est offert gratuitement pendant les 5 à 7 de l'Off Rideau. **Contactez-nous par courriel à booking@ninkasi.ca pour réserver votre plage horaire! Musicalement!**

L'équipe de l'Off-Rideau
811, rue St-Jean, Québec (Québec) G1R 1R2

Concert bénéfique

Noël au Faubourg

Avec le Choeur de Québec et l'Ensemble philharmonique Edwin-Bélanger

Le 15 décembre 2012 à 20 h ou, en cas de tempête, le 16 décembre à 14 h

Le comité du patrimoine, en collaboration avec la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Québec, présente un concert bénéfique de Noël à l'église Saint-Jean-Baptiste.

Sous la direction du ténor Guy Bélanger, plus de 120 choristes et musiciens du Choeur de Québec et de l'Ensemble philharmonique Edwin-Bélanger seront réunis, à l'avant, dans le chœur de l'église, pour interpréter les plus beaux airs de Noël, d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs.

Soliste invitée : Marie-Josée De Varennes, soprano
Organistes : Danny Belisle et Dominic Gagnon
Animation : Diane Martin de Radio-Canada

Venez vivre cet événement unique dans un lieu exceptionnel!

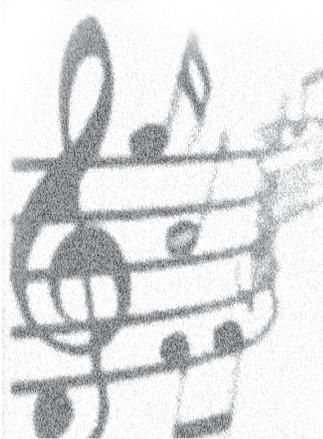
Les billets seront en vente chez Sillon le disquaire (1149, avenue Cartier), chez CD Mélomane (248, rue Saint-Jean) et au Comptoir des terroirs (160, Quai Saint-André, Marché du Vieux Port).

Prix des billets : 20 \$ (places non attirées) ou 40 \$ (section réservée)

Pour plus d'informations : 418-688-0350 poste 0

Apprivoisez les styles musicaux

(AL) Le Palais Montcalm présente des conférences gratuites d'initiation à des styles musicaux. Ces conférences prononcées par des experts en musique et en vulgarisation sont accompagnées de prestations musicales en direct ainsi que d'extraits audio et vidéo. Les prochaines conférences, d'une durée de 90 minutes, auront lieu au début de 2013. Il s'agit de la conférence Initiation à la musique du XXe siècle, animée par la musicologue et professeure Marie-Thérèse Lefebvre le 29 janvier à 20 h, et d'Initiation à la musique classique, présentée le 9 avril à 20 h par le consultant en musiques anciennes François Filiatrault.



Que cette période de réjouissances vous procure des moments inoubliables auprès de ceux que vous aimez.

Je vous souhaite mes meilleurs vœux de Santé, Amour et Bonheur tout au long de la nouvelle année 2013.

Joyeux Noël et Bonne Année.

Annick Papillon
Députée de Québec

Bureau de circonscription

275, Boulevard Charest Est
Québec (Québec) G1K 3G8
Téléphone: 418 523-6666
Télécopieur: 418 523-6672
annick.papillon@parl.gc.ca
www.annickpapillon.npd.ca

MOTS CROISÉS

Solution

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1	C	A	R	R	E	R	O	U	G	E		S	A
2	O	R	I	E	L		I	L		O	R	A	L
3	M	I	E	N		D	E	M	E	N	A	G	E
4	M	A	L	O	N	E		Q		T	E	S	
5	U	N		V	E	N	G	E	U	R		S	E
6	N	E	G	O	C	I	A	T	I	O	N	S	
7	A		A	N	E		L	A	P	I	N	E	S
8	U	N	I	S	S	E		P	E	T	E		A
9	T	O	N		S	P	H	E	R	E		M	U
10	A	M		R	I	R	E		A	L	G	E	R
11	I	M	M	O	T	I	V	E		E	U	R	O
12	R	E	A	L	E	S	E		E	T	E		N
13	E	R	I	E		E	A	U	X		T	P	S

L'union fait la force

Par Yvon Boisclair

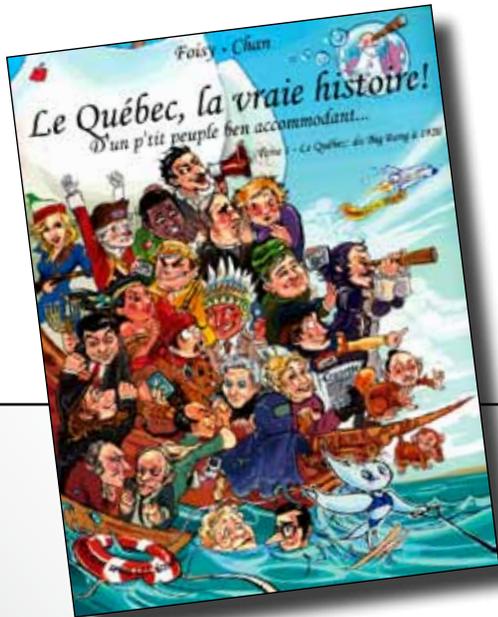
Depuis 1998, des commerçants du quartier sont réunis en association : l'Association des gens d'affaires du Faubourg. Cet organisme à but non lucratif sert au développement commercial du faubourg Saint-Jean-Baptiste. Il s'est donné pour mission de travailler à son animation, à son développement socio-économique et à sa promotion. De plus, l'AGAF se fait porte-parole des commerçants en défendant et protégeant leurs droits et intérêts auprès de différentes instances.

L'Association regroupe une soixantaine de commerces. Elle a plusieurs partenaires, la Ville de Québec, la Caisse Populaire de Québec et le Centre local de développement de Québec, ainsi que plusieurs commanditaires.

L'Association a fait imprimer un dépliant présentant ses membres et l'a fait distribuer par la poste dans le Faubourg, dans Montcalm et le Vieux Québec. Une version anglaise a été distribuée dans les hôtels des environs. Parfois, des membres se regroupent pour acheter un espace publicitaire dans un média.

À l'Halloween, des commerçants identifiés par une citrouille en papier affichée dans leur vitrine donnent des bonbons aux enfants. En novembre, des marchands du Faubourg et du Vieux Québec offrent des rabais à la population résidante ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses de ces deux quartiers. Ce sont les journées Magasinage VIP.

Certains commerçants participent à une activité appelée le Parcours des saveurs. Organisée par Tours Voir Québec, cette activité vise à faire découvrir et goûter la cuisine locale. Par exemple, des touristes sont emmenés au restaurant Billig et chez Erico. Cette activité est fortement encouragée par l'AGAF. L'Association apporte également son soutien à la parade de la Saint-Patrick, à la Fête de la musique et à la Fête Arc-en-ciel.



Le syndicaliste Fernand Foisy, auteur d'une biographie de Michel Chartrand, s'est associé avec l'artiste Carey Chan pour créer une bande-dessinée d'histoire du Québec destinée à la jeunesse. L'auteur nous informe que l'album, qui a eu une réception critique mitigée jusqu'à maintenant, est dorénavant disponible à Québec, à la Librairie Pantoute.

Pour en savoir plus sur l'AGAF, visitez son site Internet : faubourgsaintjean.com

La santé commerciale du Faubourg ne profite pas qu'aux commerçants, mais à toute la population résidante du quartier. En effet, à quelques pas de nos portes, nous pouvons satisfaire nos besoins de base (épicerie, restauration, bars, chaussures, vêtements, quincaillerie, etc.)



Pour mettre en valeur le dévouement et le dynamisme de Madame Liliane Jodoin, vice-présidente de l'AGAF impliquée dans l'Association depuis 1998, l'Assemblée nationale du Québec a souligné son engagement bénévole au sein de la communauté en lui décernant un certificat honorifique plus tôt cette année.



En 2011, la Ville de Québec adoptait sa Politique municipale de reconnaissance des OSBL et annonçait la mise en place d'un processus d'accréditation qui allait réduire le nombre d'OSBL reconnus de 1 500 à 664. Ce faisant, la Ville prive de nombreux organismes de l'accès à des locaux gratuits pour tenir leurs assemblées. Cette caricature a été commandée par cinq regroupements représentant 300 organismes communautaires de la région. Les regroupements feront connaître leurs revendications lors d'un rassemblement devant l'hôtel de ville le 17 décembre prochain à 12h. Plus de détails dans le prochain *Infobourg*.

DONNEZ UN COUP DE MAIN AUX RESSOURCES DE VOTRE QUARTIER!

Fonds de solidarité des groupes populaires

En ligne: www.fsang.org ou par téléphone: 418 529-4407

« Une force dans le quartier »

LUNDI - VENDREDI → 12 h - 16 h

VESTIAIRE →

JEUDI 12-20h

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste appuie de nombreuses initiatives communautaires comme Le Vestiaire du Faubourg, une friperie située au 780 Sainte-Claire. L'équipe recueille les dons de vêtements en bon état sur les heures d'ouverture.

Devenez membre | 522-0454 | compop@qc.aira.com

VOUS PRÉVOYEZ UNE DÉGUSTATION BIÈRES - FROMAGES - CHARCUTERIES?

Alors pensez ÉPICERIE J.A. MOISAN et à son cru LA MOISAN

MOISAN vous propose SA BIÈRE, une Ale de caractère qui se déguste et s'apprécie avec fromage et charcuterie. De fabrication artisanale, brassée par La Barberie, sa robe cuivrée vous invite à découvrir des arômes d'agrumes et d'épices accompagnés d'une agréable amertume. Notre BIÈRE saura rejoindre les amateurs de grandes saveurs.

On la retrouve uniquement à l'épicerie J.A. MOISAN

DEPUIS 1871

J.A. MOISAN

ÉPICIER

699, rue Saint-Jean, Québec. 522-0685

LA MOISAN! Parlez Mois'en



LE 31 DÉCEMBRE 2012

**Venez fêter
au Sacrilège**

Dj, tirages, spéciaux etc.!



Le Sacrilège
Votre bar de quartier!
447 rue St-Jean

www.lesacrilege.net